

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV.

MONTREAL, 3 JUIN 1893.

No. 22

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

FORTUNES ECCLESIASTIQUES

Nous avons eu, il y a quelques mois, l'occasion, dans nos discussions sur la nécessité d'abolir les exemptions de taxes, de signaler la richesse scandaleuse des communautés en général et de certaines institutions en particulier.

Cette question, qui a le privilège d'aiguiser fortement les langues cléricales, est une de celles que nous avons le plus à cœur. Elle touche directement le peuple, répond à ses inquiétudes et à ses besoins de chaque jour; enfin, son importance est d'une démonstration si palpable, si saisissante, que c'est certainement la meilleure façon de faire sentir l'appauvrissement et la ruine à laquelle nous mène notre coupable condescendance pour les communautés millionnaires.

Nous nous appauvrissons et elles s'enrichissent. Comme elles n'ont pas d'autres revenus que ceux que nous leur donnons, elles s'enrichissent avec notre argent.

Nous sommes écrasés de taxes, et leurs propriétés en sont exemptes.

Leurs propriétés représentent un tiers de la propriété taxable.

Si les communautés étaient taxées nous paierions un tiers moins de taxes.

On a beau être catholique aussi convaincu que possible, on ne peut empêcher ce raisonnement: si les communautés étaient pauvres, je paierais bien leurs taxes, mais puisqu'elles sont plus riches que moi, qu'elles payent donc leur part.

Riches, elles le sont :

Lisez donc le *Star*, qui a pris la défense de l'archevêque contre le CANADA-REVUE, et qui a été demander à l'archevêque la permission de publier la déclaration faite en notre cause.

Voici un paragraphe qu'il publiait l'autre jour :

LA RICHESSE DU SÉMINAIRE ÉVALUÉE À ENVIRON
50 MILLIONS.

Le Séminaire de St. Sulpice est probablement encore plus riche que ne pense la population. Un individu qui s'y connaît évalue actuellement sa propriété à près de 50 millions. En plus des propriétés énormes qu'il possède dans la ville et ses alentours, et dont la valeur augmente chaque jour, ses coffres énormes contiennent dans leurs flancs des millions de bons de presque toutes les villes de la Province, y compris St. Jérôme, Trois-Rivières, Sorel, Terrebonne, Hull, St. Jean et Belleville (Ontario). Il possède

aussi des montants considérables d'actions dans la plupart des filatures de coton, des banques, des compagnies de tramways, de fait, dans toutes les compagnies établies dans la province. Il a également des sommes considérables placées dans Ontario et le Nord-Ouest.

Le Séminaire a une règle bien établie de ne faire aucun placement qui rapporte moins de 6 par cent. Il achète constamment des valeurs. Un de ses membres, qui ne fait pas autre chose que s'occuper des placements, est bien connu des habitués de la rue St. François-Xavier, et s'intéresse autant à la cote que les courtiers eux-mêmes.

Nous n'avons aucune objection à faire aux grandes richesses du Séminaire de St. Sulpice, et surtout au soin extrême qu'il apporte à ses placements. Nous avons toujours été convaincu que les actions du CANADA-REVUE n'auraient pas grande faveur auprès de ses financiers, le peu de certitude de dividendes nous excluant de leur centre d'opérations. Nous irons même plus loin que le *Star*, nous admettrons qu'il est modeste en fixant à 50 millions la fortune du Séminaire, elle doit être d'au moins deux fois cette somme. Elle ne peut que faire ressortir avec quelle désinvolture nous sommes traités par le Séminaire de St. Sulpice et avec quelle aisance il berne notre population.

Nous avons dans le No. 20 du CANADA-REVUE indiqué les obligations auxquelles est soumis le Séminaire pour remplir les conditions du don qui lui a été fait de l'Île de Montréal.

Ces obligations nous tenons à les répéter ici d'après l'ordonnance de 1840, acceptée des messieurs de St Sulpice :

Ils doivent faire et disposer des dits droits et titres, ou d'aucune partie d'iceux, pour et aux fins, intentions et objets suivants, c'est à savoir : la desserte de la paroisse de Montréal, la Mission du Lac des Deux Montagnes, pour l'instruction morale et religieuse des Indiens Algonquins et Iroquois, le soutien du petit Séminaire ou Collège de Montréal, le soutien des pauvres, des invalides et des orphelins, le soutien et le maintien convenable de la Corporation, de ses officiers et serviteurs, et le soutien de telles autres institutions religieuses de bienfaisance et d'éducation qui pourront être de temps à autre approuvées par le Gouverneur, le Lieutenant-Gouverneur ou par la personne chargée de l'administration du gouvernement pour le temps d'alors, et pour nuls autres objets, fins ou intentions quelconques.

Or, le Séminaire possède au bas mot cinquante

millions, placés à 6 p.c., c'est-à-dire qui rapportent 3 millions par année.

Qu'on nous montre l'emploi de ces trois millions par année aux fins désignées.

Le Séminaire ne dépense pas un sou de son revenu pour les fins auxquelles il est tenu.

Et lorsqu'une université canadienne demande un malheureux subsidie, on le lui refuse. On promet d'abord \$75,000 en don, puis on transforme le don en prêt, et finalement le prêt s'évanouit aussi.

Ce n'est pas comme nous que M. Bayle supérieur du Séminaire, prétendait comprendre la mission des Sulpiciens lorsqu'il disait dans l'affaire des Indiens d'Oka :

Voici nos titres, disait-il ; ils sont si clairs que, par le traité de paix conclu entre les couronnes de France et d'Angleterre au moment de la cession du Canada en 1760, nos seigneuries ont été considérées comme des seigneuries particulières, et nous avons le privilège de les vendre et d'emporter en Europe le produit de ces ventes, de même que les autres seigneurs qui ne voulaient pas rester sous la domination anglaise. *Les messieurs de Saint-Sulpice n'ont cependant pas voulu abandonner la colonie au moment où le fruit de leurs sacrifices était le plus nécessaire.*

L'habile sulpicien cherchait ainsi à se tirer d'un mauvais pas, et omettait une page d'histoire où Garneau affirme que, loin d'avoir accepté ces prétentions, le gouvernement anglais les avait laissées en suspens et ne les avait *confirmées* qu'en 1840, en récompense du servilisme montré par l'institution et le clergé dans la rébellion de 1837-38, et cette confirmation contenait la clause ci-dessus mentionnée qui est obligatoire.

Mais comment se scandaliser de cette agglomération de richesses et de cet égoïsme formidale d'une corporation religieuse, lorsque les exemples abondent dans les cas individuels ?

Il y a un mois, mourait à St. Timothée un curé fameux, dont il a déjà été parlé dans le CANADA-REVUE, pour lequel il nourrissait une haine corse.

Le curé Brissette, arrivé il y a treize ans à St. Timothée sans un sou, a laissé une succession de vingt mille dollars en argent comptant, qui a été distribué, non pas aux paroissiens dont il avait arraché les derniers sous, non pas aux

pauvres qu'il devait protéger, non pas même aux communautés de son diocèse, mais à celles de Montréal, dont il cultivait les bonnes grâces.

Ce saint modèle, qui ne payait pas de taxes, qui ne lisait pas le CANADA-REVUE, avait extirpé des braves cultivateurs de St. Timothée, en dehors d'une vie princière, un magot allant dans les vingt mille.

Combien y a-t-il de bons Canadiens ayant travaillé toute leur vie qui laissent après eux un beau montant clair et net comme celui-là ?

Il est vrai qu'ils paient des taxes.

C'est une consolation.

En voulez-vous un autre ?

La *Minerve* a publié vendredi un entrefilet ainsi conçu :

GÉNÉREUSE DOTATION

Sous ce titre alléchant, elle racontait que le curé Séguin, de Sainte-Cunégonde, après avoir fait de son vivant de nombreuses donations aux Franciscans et aux Carmélites, laissait le gros de sa succession, soit \$6,000, aux Sœurs Grises, sa bibliothèque au séminaire de Sainte-Thérèse et quelques petits dons à ses parents.

Aux paroissiens qu'il a vidés, rien !

C'était encore un saint homme qui condamnait chaque matin son petit CANADA-REVUE.

En sept ans, il a amassé six mille piastres qu'il a distribués aux communautés amies.

A ses paroissiens il a légué un héritage considérable :

Soixante-dix mille piastres à payer pour l'Eglise.

Trente mille piastres à payer pour le presbytère.

Paie, Baptiste !

En veut-on connaître encore un autre qui fait de l'argent et qui n'aime pas le CANADA-REVUE ?

Celui-là, c'est le curé de St. Jean Baptiste, encore un financier hors ligne !

Sur le terrain de son presbytère il s'est fait bâtir une chapelle et une salle de théâtre.

Dans la chapelle on paye cinq cents pour entendre la messe.

Dans la salle du théâtre on peut jouer ce qu'on veut moyennant 25 piastres par soir.

Lorsque la salle est louée le curé avance le

salut d'une heure pour ne pas gêner les acteurs, et pour éviter que les deux industries se fassent tort.

Ce sont ses petits bénéfices.

Nous avons assisté l'autre soir à la représentation de *Monte-Cristo*.

On avouera qu'il est curieux que l'archevêque de Montréal excommunie le CANADA-REVUE pour avoir annoncé la publication des *Trois Mousquetaires*, et qu'il laisse jouer *Monte-Cristo* en-dessous des saintes chapelles dans des théâtres qui appartiennent aux curés et qui ne payent pas de taxes.

Voilà comment se créent ces fortunes scandaleuses, colossales, qui sont un défi à l'opinion publique.

Chateaubriand, l'auteur du *Génie du Christianisme*, dans un discours prononcé le 10 février 1816, disait :

C'est par locution vicieuse que l'on dit *biens du clergé*. Le clergé n'a jamais rien possédé. Il ne peut posséder rien. Ce sont les églises qui sont seules propriétaires ; le clergé n'est que l'administrateur du patrimoine, dont un tiers appartient à l'autel, un tiers aux pauvres, et dont le dernier tiers est destiné à l'entretien des ministres.

Au Canada nous avons renversé les rôles.

Tout passe dans la poche des ministres.

Il faut que cela cesse !

DUROC.

L'EDUCATION

Nous nous attendions à une explosion de joie et d'insolence plus vivace de la part des organes castors relativement au vote du Conseil de l'Instruction Publique et au rejet des réformes demandées par les laïques.

L'enthousiasme est évidemment un enthousiasme de commande ; on voit que le Conseil a du plomb dans l'aile.

La *Vérité* est le journal qui touche de plus près à la question, et encore avec des précautions infinies.

Son raisonnement est d'ailleurs d'une faiblesse désespérante, plus désespérante que de coutume.

En voici un échantillon :

En effet, des institutions qui font de l'enseignement une spécialité n'ont pas besoin de faire examiner, par un bureau quelconque, les personnes qu'elles chargent d'instruire les enfants confiés à leurs soins.

Pourquoi alors exiger des examens et des brevets des professeurs laïques qui font, eux, de l'enseignement une spécialité tandis que les ecclésiastiques en font un pis aller ?

Qui a parlé de faire examiner les professeurs ecclésiastiques par un bureau quelconque ?

Au contraire, on veut leur imposer un examen devant un bureau sérieux et responsable, au lieu de la farce de bureau qui les interroge sur des questions qu'il ignore et qui a intérêt à leur accorder des brevets, puisqu'ils n'ont pas de concurrence.

On voit que cela ne tient pas debout, mais qu'il fallait défendre quand même le mauvais tour joué aux amis de l'Instruction Publique.

La vraie impression, la vraie raison de ce vote, la *Vérité* la donne quelques lignes plus bas :

Le moyen de tenir tête à la coterie des réformateurs c'est de ne rien lui céder.

Une première concession, peu importante en apparence, entraînerait aussitôt une deuxième, bientôt une troisième, et ainsi de suite.

Voilà la première fois que la *Vérité* ne se montre pas indigne de son nom, et elle ajoute :

Forcément, les évêques devront tous se ranger d'un côté pour protéger les communautés religieuses.

C'est une attitude dangereuse que celle-là, et nous espérons que l'on saura en profiter.

Nous avons là encore la lutte de l'autorité ecclésiastique contre l'autorité civile

Il faut que l'une se soumette ou que l'autre se démette.

Malheureusement, que peut-on espérer avec des ganaches comme des Taillon et Nantel à la tête des forces civiles; à quelles trahisons ne sommes-nous pas exposés de la part de ces manieurs d'encensoirs ? Ne l'a-t-on pas vu à la Cathédrale l'autre soir ! N'ont-ils pas proclamé que l'autorité civile doit céder le pas à l'autorité ecclésiastique

Et pourtant tout est propice pour permettre à l'élément laïque de s'emparer du contrôle auquel il a droit sur l'éducation de ses enfants et de l'arracher à ceux qui n'ont pas d'enfants,

Les laïques sont enfin unis sur cette question si importante, le vote de l'autre jour l'a démontré; qu'on en profite.

De l'autre côté la confiance ne règne pas. Citons à ce sujet la *Vérité* :

Aujourd'hui, qu'il s'agit de faire la lutte, le terrain solide manque sous nos pieds. Car les libéraux, bleus et rouges, diront à ceux qui voudront leur résister : vous avez accepté le "principe" que l'organisation de l'enseignement appartient à l'Etat; les évêques ont consenti à entrer dans le Conseil de l'Instruction Publique, corps purement politique créé par la législature qui peut modifier à son gré; ils ont siégé, pendant des années, sous la présidence d'un laïque; pendant des années ils ont partagé avec des laïques la haute direction de la formation de la jeunesse chrétienne; pendant des années ils ont reconnu le droit de la majorité dans ce corps mixte créé par l'Etat. Qu'ont-ils à dire, maintenant, si l'Etat modifie ce même corps de façon à donner la prépondérance à l'élément laïque ?

Voilà la chemin tout tracé.

Il faut modifier le Conseil de l'Instruction Publique si on ne peut pas le détruire, et y faire entrer un élément nouveau qui a le droit d'en faire partie et depuis longtemps demande à y être adjoint.

Cet élément c'est l'enseignement enseignant, maltraité, mal payé, qui demande à être rehaussé

Faites-lui donc place dans ce Conseil où il représentera la partie didactique, si les deux autres y représentent la partie morale.

Vendredi, s'est réuni à l'Ecole Normale Jacques Cartier l'Association des Instituteurs Catholiques français de la Province, qui a discuté longuement la position faite aux instituteurs, et a décidé à l'unanimité.

D'adresser au gouvernement un mémoire pour demander que les associations Laval et Jacques-Cartier soient représentées au Conseil de l'Instruction Publique, puisqu'il n'est que juste de donner aux instituteurs une voix dans la direction des affaires d'éducation de la province.

Voilà une requête fort juste, fort légitime.

Ce n'est pas la première fois que les journaux expriment cette opinion, mais c'est la première fois que les Instituteurs font eux-mêmes entendre leur opinion à cet égard.

Il est inutile de s'attendre à une action quelconque de la part du gouvernement dont nous jouissons actuellement.

La *Vérité* nous le dit en toutes lettres :

Nous voulons bien croire que le cabinet actuel ne cédera pas sur ce point ; mais le cabinet actuel n'est pas éternel.

Cependant, nous espérons qu'en dehors du gouvernement on peut trouver dans la Chambre assez d'esprits éclairés pour forcer une mesure ayant pour effet de faire entrer les instituteurs dans le Conseil de l'Instruction Publique.

Qui prendra cette noble cause en mains ?

MAGISTER

AU FIL DE LA PLUME

Aimez-vous l'aristocratie ? Moi je ne peux pas dire que je l'adore. Au reste, je n'en reconnais qu'une seule : l'aristocratie du mérite, et je vous assure que mes compatriotes me fournissent peu d'occasions de lui faire la cour. Aussi, quand je dis que je la reconnais, c'est tout simplement une manière de parler. On l'a tellement maltraitée qu'on l'a rendue méconnaissable, et comme j'ai autre chose à faire qu'à me balader à la recherche d'une aristocratie quelconque, je vais rarement la relancer dans les humbles quartiers où elle se cache. C'est peut-être mal à moi de négliger la seule aristocratie véritable, quand tant d'autres se prosternent devant une aristocratie de mauvais aloi, mais j'ai au moins une excuse, c'est que, moi, je ne suis pas un *aristo*, et que je n'ai pas la manie de hanter des milieux où, forcé de déguiser ma condition véritable, je courrais le risque de voir ma maladresse trahir l'humilité de mon origine absolument plébéienne.

Là-dessus bon nombre de nos citadins et de nos citadines, sans compter les campagnards et les campagnardes, ont des idées diamétralement opposées aux miennes.

En général, on ne tient aucunement à être quelque chose : l'important est de paraître quelque chose.

On tient surtout à passer pour ce qu'on n'est pas.

Ce désir est dicté par un sentiment d'orgueil qui dénote un grand fond d'humilité, sinon chrétienne du moins très orthodoxe.

Il y a là l'aveu tacite qu'on n'est pas grand' chose, puisque bien souvent ce que l'on cherche à paraître ne vaut pas le diable.

* *

Montréal n'a pas de cour impériale, pas de cour royale, pas de cour vice-royale, pas de cour vice-gubernatoriale, et si elle n'avait pas une petite cour municipale, son aristocratie se trouverait resserrée dans les étroites limites de la cour du Recorder.

Ce serait un peu mêlé ; ce serait même trop mêlé.

M. Desjardins, notre maire actuel, a trouvé que ses prédécesseurs — des démocrates comme le *People's Jimmy*, ou de farouches républicains comme M. Beau-grand — avaient toléré trop de mélange dans les réceptions civiles.

M. Desjardins donc, le plus fier aristocrate qui ait jamais fait à la vile multitude l'honneur de se laisser élire par elle, a compris qu'il fallait mettre ordre à cela, et, dans sa profonde sagesse, il a décrété que tel jour de réception serait consacré aux médecins, tel autre à l'armée — notre formidable armée canadienne méritait bien cela — tel autre jour aux avocats, etc.

On dit qu'il n'a pas encore fixé de jour pour les débitants de *Pork and Beans*, nouvelle industrie locale née sous l'égide de la protection.

C'est d'autant plus regrettable que, parmi ces derniers, il y en a dont l'orthographe, tout-à-fait dans la note du grand monde, devrait leur ouvrir les portes des salons les plus huppés : ceux, par exemple, qui ont le patriotisme de traduire leur enseigne anglaise par les mots "*ferres au lard*," qu'ils placent en sous-titre et en petites lettres, comme il convient à des caractères employés pour massacrer la langue d'une race décréetée d'infériorité.

C'est égal, grâce à l'idée lumineuse de *nou*' maire, les médecins pourront s'entre-purger, s'entre-assommer de mots techniques, s'entre-quereller, s'entre-amputer tous les membres, fondre les uns sur les autres armés de daviens, de clystères et de bistouris ; nos féroces miliciens pourront s'entrelarder à loisir avec leurs coupe-choux, ou se battre à coups d'éperons en vrais coqs de villages qu'ils sont, du moins nous n'aurons pas le douloureux spectacle d'amputations prématurées, de jambes ou de bras que les balles ennemies ont peut-être l'intention de respecter jusqu'à la consommation des siècles.

Seulement, il ne faudra pas confondre les jours de réception ; autrement on s'exposerait, à un moment donné, à aller déranger l'armée lorsqu'elle s'amuserait chez M. Desjardins, pour la faire assister *subito* à la naissance d'un nouveau citoyen ; ou bien encore à appeler par erreur le corps médical à repousser, à grands renforts de pilules, quelque invasion d'une armée étrangère assez stupide pour convoiter cette terre de nos aïeux.

Je veux bien croire qu'à portée convenable les armes de nos fils d'Esculape seraient les plus meurtrières, mais avouons que pour des aristocrates ce serait mauvais genre.

* *

Il paraît que cent de nos concitoyennes se sont réunies en comité chez Mme. Desjardins, pour organiser le bal qui doit avoir lieu à l'occasion de nos fêtes nationales.

Jean-Baptiste n'est pas aristocrate. Si c'est pour lui que l'on prépare ces fêtes-là, il semble qu'il devrait avoir son mot à dire.

C'est un grand enfant qui n'aime pas qu'on lui mâche sa nourriture.

Cette organisation dans un milieu aristocratique archi-anglicisé n'augure rien de bon.

J'ai bien peur que la fête donnée par des personnes si empressées à afficher qu'elles n'ont rien de commun avec le peuple ne dégénère en ridicule parodie de ce qu'elle devrait être.

Je vois d'ici une soirée ayant un cachet tout-à-fait anglais, où les Canadiens-Français, grâce à l'intervention de ceux qui sont censés représenter leur aristocratie, seront réduits à jouer le rôle effacé et tout-à-fait secondaire que l'on trouve partout moyen de leur assigner.

Qu'importe, après, tout cette nouvelle humiliation ? La race commence à y être habituée.

Pourvu que ces dames aient l'occasion de se pavaner au bras des beaux messieurs recrutés dans l'autre aristocratie de pacotille, en dehors des cercles franco-canadiens, la patrie reconnaissante devra leur élever des statues, et même des statues aussi équestres que possible.

La réunion d'un aussi grand nombre de femmes me fait en outre pressentir un autre inconvénient. A Chicago, dernièrement, les dames du comité de réception ont failli se flanquer toute la vaisselle par la tête, et peu s'en est fallu que l'on assistât au crépage de chignon le mieux réussi dont l'histoire fasse mention. Voici ce que je lis à ce sujet dans le *National* de cette ville :

Tout cela, parce que Madame la générale Logan avait accaparé à elle seule, le jour de l'ouverture, Madame la duchesse de Veragua et les nobles étrangères qui l'accompagnent ici.

Ces citoyennes, égalitaires surtout lorsqu'il s'agit de leurs supérieures, se montrent singulièrement friandes de la société des représentantes de l'aristocratie européenne, et leur énorme mais naïve vanité leur tourne complètement la tête, au point même d'en oublier par trop les bonnes manières et la fraternité qu'elles se doivent entr'elles.

La duchesse de Veragua a fait preuve, pendant son séjour à Chicago, d'une patience et d'une courtoisie dont seules sont capables les vraies grandes dames, et les femmes du comité ne l'ont pas assez appréciée.

Jamais, certes, les américaines n'auront prouvé aussi désagréablement leur manque d'égards et d'habitudes

du monde qu'en cette occasion, qui devait, selon leur appréciation anticipée, les placer au pinnacle de la gloire féminine.

A l'heure qu'il est, grâce à la promesse d'une division impartiale des honneurs, la paix règne au comité des Dames. On se réunira une fois par semaine, pour régler les affaires urgentes de l'exposition des femmes, au prix modeste de quinze mille dollars par séance. Pour se crêper le chignon à loisir, c'est donné.

* * *

A propos d'intervention féminine dans les manifestations patriotiques ou intéressées de la population, voici que nos dames canadiennes sont invitées à pratiquer une nouvelle saignée à la bourse maritale, afin de donner un petit cadeau à cette pauvre princesse May de Teck, que l'on nous représentait naguère comme se mourant de douleur à la nouvelle de la mort de son royal fiancé, le fils aîné du prince de Galles.

Nul doute qu'elle l'aimât beaucoup. Il était l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. C'était un mariage d'amour qui se préparait.

Du vivant de son défunt fiancé, elle connaissait sans doute le prince George, son fiancé actuel, mais ce n'était pas lui qu'elle aimait.

Il n'était pas alors l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, mais il l'est aujourd'hui.

Les morts avec les morts. C'est lui qu'elle aime à présent. Il faut que cette couronne-là reste dans la famille.

Les absents ont toujours tort.

L'aîné avait bien son mérite de son vivant, mais que voulez-vous qu'elle fasse d'un prince décédé ?

Pour la récompenser de sa constance, les Canayennes se proposent maintenant de souscrire l'argent des Canayens.

Quand je me suis marié, mes compatriotes ne m'ont pas fait de cadeau. Pourtant, je vous assure que je vaux bien le prince George, et que ma princesse vaut bien la princesse May, sans vouloir aucunement déprécier le mérite de cette estimable particulière.

Nous avons des milliers de braves Canadiens qui sont forcés de s'expatrier pour échapper à la misère, et combien d'autres, trop pauvres pour fuir leur pays natal, sont obligés d'y endurer les tortures de la faim.

Et c'est à ce moment que les femmes des hauts dignitaires honorés de faveurs royales, sentent le besoin de recueillir des souscriptions parmi nos compatriotes, pour faire leur cour à l'aimable jeune personne dont les prétentions matrimoniales semblent destinées à ne jamais sortir de la principauté de Galles.

Vous m'excuserez bien, comme disait Nabuchodonosor, mais je n'y suis pas. Vous repasserez une autre fois.

*
* *

A propos de hiérarchie sociale, qu'il me soit permis de citer l'opinion d'un écrivain ultra-catholique de l'école de Louis Veuillot. Voici ce que je lis dans la *Fin d'un Monde*, par Edouard Drumont :

La pompe latine se substitue aux rapports cordiaux et, parfois même, empreints d'une familiarité un peu vive que les Aryens germains avaient gardé dans leurs rapports avec leurs souverains, comme un souvenir de la libre vie dans les forêts d'autrefois.

Le roi jadis était un camarade pour ses compagnons d'armes. Qui ne connaît l'histoire de Crillon et de d'Aubigné couchés au pied du lit dans la chambre d'Henri IV et conversant sur leur maître.

— A-t-on jamais vu un roi aussi vilainement ladre que le nôtre ?

— Assurément non.

Le roi intervint alors et dit à d'Aubigné :

— Vous reprendrez votre conversation demain ; mais, Ventre-Saint-Gris, je tombe de fatigue, laissez-moi dormir.

On ne se figure pas un entretien semblable dans la chambre du comte de Chambord.

C'est précisément ce côté humain qui faisait la force des rois d'autrefois et qui intéresse encore à eux, car le peuple n'aime rien tant que de trouver un homme semblable aux autres hommes dans un souverain qui a été grand.

C'est toujours charmant ce Diable à quatre qui mène la vie de partisan depuis l'âge de seize ans, qui a vécu au milieu des batailles, et qui, dès que le canon commence à gronder, descend précipitamment de cheval ; il se met derrière un arbre, défait son haut-de-chausses à la hâte, et bientôt il remonte à cheval, et, comme à Fontaine-Française, déjà roi, il accomplit des actes de folle témérité, il s'élance avec deux cents compagnons au milieu de toute l'armée espagnole.

On voit bien cet homme ; il éprouve une impression physique, il la surmonte parce qu'il est Français et il se conduit vaillamment.

Imaginez l'accueil que vous aurait fait le comte de Vanssay, le comte de Blacas, ou le marquis de la Ferté si vous leur eussiez dit vers 1872 :

— Je crois qu'au dernier moment le roi mouillera peut-être un peu sa culotte, mais je suis sûr qu'il marchera.

— Comment pouvez-vous proférer une parole semblable ! Notre roy avoir peur ! Quel blasphème !

Et, en fait, leur roy n'a jamais eu peur : il n'a jamais bougé ; il n'a jamais pris le contact du danger.....

Il est resté pour ses fidèles ce qu'il fut : une espèce de personnage, non pas surnaturel, mais extra-humain comme les images de Saints sans yeux, sans

formes et sans signification que l'on vend rue Saint-Sulpice.

Pour nous évidemment les Saints sont tous différents. Ce sont des trahisseurs de leur maître comme saint Pierre, des passionnés de plaisir comme saint Augustin, d'impétueux et irascibles capitaines comme Loyola qui, déjà converti et en route pour aller s'enfermer dans un couvent, eut tant de peine à s'empêcher de pourfendre un Maure qui avait mal parlé de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge. Ils ont surmonté leur nature mauvaise, pusillanime ou violente, et c'est précisément cette victoire remportée sur eux-mêmes qui fait leur grandeur à nos yeux.

Les chefs du parti conservateur ne voient pas comme cela.

Tel jure par Vénus et par les grâces nues,
Qui porte un corps malsain sur des jambes chenues.

comme disait Louis Veuillot en un sonnet célèbre.

Ce distique m'est revenu à la mémoire en lisant le *fait-divers* suivant que je reproduis d'un journal français :

Les noms de baptême. — Les bureaux de l'état civil n'enregistrent pas n'importe quel nom qu'il pourrait plaire à des parents de donner à leurs enfants. On se rappelle à ce sujet l'histoire du citoyen qui voulait absolument que son fils fût inscrit sous le nom de Brutus-Lucifer.

Une question analogue vient d'être soulevée dans une paroisse à propos du nom bien innocent de Fernand.

Le curé, se basant sur les constitutions synodales de France, refusa d'inscrire ce nom, sous prétexte qu'il ne figure pas au martyrologe. Ce refus est assez rare pour mériter d'être signalé, car les constitutions synodales ne donnent, en ce qui concerne le choix des noms à propos du baptême, qu'un conseil, qui n'est pas une obligation. Le Rituel romain est plus large, et dit à ce sujet :

“.. Curet (sacerdos) ne obscena, fabulosa, aut ridicula, vel inanium deorum, vel impiorum, ethnicorum hominum, nomina imponantur, sed potius, quantum fieri potest, sanctorum quorum exemplis fideles ad pie vivendum excitentur et patrocinii protegantur.”

*
* *

A propos de curé, de rituel romain, d'aristocratie et de bon monde, les héritiers de deux successions canadiennes déplorait la semaine dernière l'arrestation de leur administrateur, homme trop pieux pour lire le CANADA-REVUE.

Ce n'est pas le premier pilier des prétendus bons principes que nous voyons s'écrouler sous le poids de préoccupations d'un ordre tout-à-fait temporel.

Celui qui a dit : *Les affaires c'est l'argent des autres*

aurait pu, avec tout autant de raison, appliquer cette définition à ce que, dans un certain milieu, l'on est convenu d'appeler l'aristocratie.

Les âmes picuses, de même que les rôturiers aux goûts aristocratiques, ont souvent l'occasion de déplorer comme cela la fuite ou l'arrestation de quelque personnage intéressant, qui, pour cause de malversation, de paillardise, de fuite ou d'emprisonnement, cesse tout-à-coup de faire l'ornement de la haute société.

Ces accidents peuvent avoir pour effet d'attrister temporairement les cercles de la haute pègre, mais jamais ils ne leur servent de leçon.

D'ailleurs, on s'y habitue, et ce qui serait considéré comme un déshonneur chez des gens ordinaires est très bien porté chez les gens où la fortune, ou du moins les apparences de la fortune, supplée à tout.

Il n'en est pas ainsi chez le peuple, où chacun est traité selon son mérite réel. Les exploiters ne trouvent aucun plaisir à vivre dans ce milieu, et l'honnête homme n'a pas les moyens de se payer le luxe d'une canaillerie, lors même qu'il serait tenté de le faire.

PLEBÉIEN.

SOUMISSION

On nous prêche la soumission, on nous la conseille sur tous les tons.

Ceux qui agissent ainsi composent la éléricaille la plus insoumise, la plus insolente qui existe au monde.

N'empêche que s'il fallait la prendre au mot, elle serait prête à toutes les soumissions, à toutes les excuses.

C'est faux, ce sont eux les révoltés et les révolutionnaires.

Vous rappelez-vous ce qu'a fait en 1868 toute la horde des castors enragée contre Mgr Baillargeon et M. Taschereau, alors supérieur du Séminaire de Québec ?

Un prêtre, un de ces êtres doux, humbles, sages, dont on nous vante les vertus, qui barbouillent des folios entiers de *Semaine Religieuse* pour vouer aux enfers ceux qui méconnaissent l'autorité ecclésiastique, M. Pelletier, professeur au Collège de Ste. Anne, avait publié, sous le pseudonyme de "George St Aimé," une série de brochures attaquant violemment l'autorité Pontificale et les autorités épiscopales de Québec.

Le 12 août 1868, Mgr Baillargeon lança une circulaire condamnant les brochures ; il ordonnait de les brûler dans l'espace de trois jours, sous peine d'excommunication *ipso facto* pour les laïques et de suspension *ipso facto* pour les prêtres. Il enjoignait enfin à l'auteur anonyme de brûler ses manuscrits et de se rétracter publiquement.

L'archevêque donnait un mois à l'auteur pour se conformer à ces ordonnances. Ce laps de temps expiré, s'il n'avait rien fait, il devenait suspens ou excommunié, suivant sa condition de prêtre ou de laïque.

Vous croyez peut-être que ce prêtre et toute sa tribu se soumit et se rétracta comme l'exige de nous la *Semaine Religieuse* ? Pas du tout.

Ce serait connaître mal les tartuffes et les escobars.

Ils s'en gardèrent bien ; et savez-vous par quelle Jésuitique canaillerie ils mirent leur conscience en repos ?

Lisez la *Source du mal de l'Époque* par *Un Catholique*, le credo de l'École Castor, page 35 :

M. Pelletier ne bougea pas. *Il jugea d'après les réponses que donnèrent à ses consultations plusieurs théologiens et canonistes éminents*, notamment M. Stremmer, Mgr Gaume et Mgr Filippi, évêque d'Aquila, que les peines portées contre lui étaient nulles, et que *puisque'il n'était pas connu comme auteur des brochures condamnées, la raison du respect et de la soumission dus à l'autorité ne l'obligeait point à se conduire publiquement comme censuré.*

Allons, bravo ! bravo !

Paul Bert a manqué celle-la dans la *Morale des Jésuites* !

Voilà les hommes qui affirment que le CANADA-REVUE, condamné en bloc, sans désignation d'auteurs, devait se rétracter, s'aplatir

Il y a donc deux méthodes, deux droits, deux honnêtetés.

Continuons :

D'ailleurs, les censures lancées contre Georges St. Aimé avaient pour but principal de forcer cet auteur à livrer son secret, à se dénoncer lui-même ; et ce résultat obtenu on l'aurait soumis aux plus terribles persécutions

Vu ces circonstances, M. Pelletier eut-il péché gravement en

publiant ses deux dernières brochures signées du nom de George St. Aimé, ce qui n'est pas le cas, n'était pas obligé de respecter les censures portées contre lui.

Bravo encore, à merveille, de mieux en mieux !

M. Pelletier était ecclésiastique ; c'est là la formule qui lui est appliquée.

Nous allons maintenant mettre en regard la formule pour les laïques et l'on va comparer.

La comparaison vaut la peine :

“ Supposant même que Monseigneur l'Archevêque de Montréal et ses collègues dans l'épiscopat aient mal usé de leur juridiction en condamnant le CANADA-REVUE, et fait une application arbitraire et injuste de leur droit, ils n'ont aucun compte à rendre de leur conduite ni aux fidèles, ni à l'autorité civile ; ils n'étaient pas même tenus, en prononçant cette condamnation, de donner les motifs qui ont servi de base à leur jugement. C'est pourquoi, on l'a dit avec raison, une seule alternative s'imposait aux propriétaires de cette revue, s'incliner, obéir, se rétracter.”

Résumons :

M. Pelletier, *curé*, eût-il péché gravement, n'était pas obligé de respecter la censure !

Le CANADA-REVUE, *laïque*, eût-il été condamné injustement, ses propriétaires devaient s'incliner, obéir et se rétracter !

Eh bien, non, voyons, messieurs les calotins,

vous êtes trop canailles, vous puez toutes les infections, vous nous écœurez.

Continuez vos lachetés, nous les dénoncerons, quoiqu'il puisse nous en coûter de dégoût. Peut-être un jour le peuple verra-t-il dans quel bourbier vous vous retournez.

VIR.

L'AUTORITE

En 1844, lorsque Louis-Philippe, tiraillé entre les partis, n'osait pas appliquer les lois contre les Jésuites, il implora le Pape et demanda le rappel et la dissolution des Jésuites.

Le Pape réunit une congrégation des principaux dignitaires pontificaux qui fit une réponse solennelle digne d'être inscrite en tête de nos lois, afin que nul ecclésiastique n'en ignore.

“ Le Saint-Siège ne peut ni ne doit prendre aucune part à des mesures qui concerneraient les droits constitutionnels des citoyens français.”

Cette déclaration n'était en somme que la paraphrase de l'article 6 des articles organiques ainsi conçu :

Art. VI. Il y aura recours au Conseil d'État dans tous les cas d'abus des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques. Les cas d'abus sont : l'usurpation ou l'excess du pouvoir, la contravention aux lois et règlements de la République, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église Gallicane, et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression, ou en injure, ou en scandale public.

Cet article qui, comme les soixante-treize autres, fut accepté par le Pape Pie VII, le jour où il nomma cardinal le propre cousin de Napoléon, et lorsque il se déplaça de Rome pour venir sacrer l'Empereur à Paris, découlait de l'article premier du Concordat de 1802, dont voici la teneur :

La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France : son culte sera public en se conformant aux règlements que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

Le Pape qui souscrivait à ces conditions ne partageait pas sans doute les idées de nos petits rhéteurs de la *Semaine Religieuse*.

On ne prétendait pas alors que :

“ Supposant même que Monseigneur l'Archevêque de Montréal et ses collègues dans l'épiscopat aient mal usé de leur juridiction en condamnant le CANADA-REVUE, et fait une application arbitraire et injuste de leur droit, ils n'ont aucun compte à rendre de leur conduite ni aux fidèles ni à l'autorité civile.”

Bien loin de là, une Bulle Pontificale accompagnait la publication du Concordat.

Cette Bulle est insérée au *Bulletin des Lois*. En voici un passage :

“ Quoiqu'on ne puisse douter des sentiments et des intentions des évêques, puisque, sans l'obligation d'aucun serment, l'Évangile suffit pour les astreindre à l'obéissance due aux gouvernements, néanmoins, pour que les chefs du gouvernement soient plus assurés de leur fidélité et de leur soumission, notre intention est que tous les évêques, avant d'entrer dans l'exercice de leur fonction, prêtent, entre les mains du Premier Consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement.”

Voici quel était le serment que devaient prêter les évêques :

“ Je jure et je promets à Dieu, sur les Saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la République française.

“ Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique, et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement.”

Il y a là plus qu'il n'en faudrait pour faire dénoncer la *Semaine Religieuse*.

Mais elle n'est pas dangereuse ; ses théories en matière d'autorité ne dépassent pas son petit cercle.

Elles trouveront peut-être un écho dans le milieu canadien qu'on peut influencer et sur la justesse duquel nous ne comptons pas.

Nous attendrons patiemment d'avoir quitté ce foyer de toutes les prostitutions pour exprimer le légitime espoir de la revendication qui nous est due.

PATIENS.

AUTRES LIEUX ET AUTRES MŒURS

Comment se fait-il qu'il soit si difficile d'obtenir universalité de doctrine dans une église qui repose sur l'infailibilité de son chef ?

A quoi devons-nous attribuer les modifications de tous genres que les lieux, les temps et les climats font subir à cette organisation une et immuable ?

Pour nous en tenir à un exemple récent, nous citerons ce qui suit :

La clique ultramontaine, qui prétend posséder seule la saine religion catholique, n'a pas assez de malédictions, d'excommunications et d'insultes à lancer aux catholiques qui assistent à un mariage ou à un enterrement protestant, ou même qui pénètrent dans un temple protestant pour assister au discours d'un prédicateur de talent ?

Comment se fait-il donc que les Evêques ne se gênent pas pour y assister ?

Le crime n'est donc pas si grand, ou bien ces fameux donneurs de conseils ne sont-ils que des blagueurs.

Voici ce que nous lisons dans la *Press* de New-York du 22 mai :

M. Chauncey Depew a été profondément touché du fait que l'archevêque Corrigan a révélé si ouvertement l'amitié qu'il professe pour lui, en assistant aux funérailles de Mme Depew à l'Eglise St-Barthélemy. *C'est la première fois qu'un archevêque entre dans une Eglise protestante pour assister à un service.*

Voyons, Tardivel, excommuniez donc Mgr Corrigan !

UN CATHOLIQUE.

Leo Taxil, le fameux converti dont l'*Etendard* et la *Minerve* citaient pompeusement les écrits pour exterminer les libéraux canadiens, vient encore une fois de verser dans l'ornière.

Il a abandonné ses amis de St Sulpice et poursuit à mort les éditeurs auxquels ces messieurs avaient confié l'impression de ses ouvrages.

Il se prétend volé, et publie un livre intitulé : *Les Editeurs de St Sulpice*.

Les premières pages sont émouvantes, mais nous sommes convaincus que la *Minerve* négligera cette fois de leur donner asile.

Nous reviendrons sur ce sujet.

LE LAPIN

Lorsqu'un chasseur tue un lapin, il est connu, n'est-ce pas, que c'est le lapin qui a commencé.

Il en est de même dans notre procès. Lorsque nous avons voulu faire valoir nos droits contre l'injuste persécution dont nous étions l'objet, on a ameuté contre nous toute la population ; du haut de la chaire, dans les colonnes de journaux, par affiches, par circulaires on a raccolé un millier de braillards pour protester contre les poursuites que nous avons intentées ; le maire, des ministres, des juges même ont été odieusement mis à réquisition pour préjuger contre nous l'opinion publique, et voici maintenant la *Minerve* qui s'est mise à la tête de cette honteuse prostitution de toute justice, qui fait la bonne apôtre et s'écrie :

Le tort est que, dans le procès dont il s'agit, on semble vouloir, d'un côté du moins, engager une de ces luttes acrimonieuses qui se vident devant les tribunaux avec l'acharnement des corsaires. Une telle tactique n'a jamais rien gagné en ce pays. La justice est au-dessus de la passion et les plaideurs trop bouillants sont toujours obligés de rentrer leurs colères.

Parfaitement.

Rentrez vos colères, lâches hypocrites, et laissez la justice suivre son cours.

JUDEX.

SAVANTS SANS LE SAVOIR

Le Conseil de l'Instruction Publique vient de remporter une grande victoire, mais une victoire à la Pyrrhus. Encore une comme celle-là, et le public ne demandera plus son licenciement : il l'exigera.

Ce triomphe de la majorité du Conseil n'est pas seulement du mépris pour les légitimes désirs de la masse ; c'est un outrage au bon sens, c'est un défi à la justice, c'est la consécration de la violence par l'ineptie.

On reste confondu de l'audace de ces hommes qui osent décréter implicitement, à notre époque, que les prêtres, les religieux ou religieuses de tous ordres possèdent *ipso facto* la science infuse.

C'est cela qui est fin de siècle!...fin de Xe siècle.

Cette décision de la majorité du Conseil prouve

qu'elle demeure intraitable et que son dédain de l'opinion publique n'a fait que croître et embellir. Elle prouve aussi que l'élément laïque, élément *aussi indigne que ridicule*, est simplement toléré. L'inégalité dont on le rend victime est le prodrome de son éviction.

Jusqu'à ce jour les privilèges du clergé en la matière n'avaient jamais été fixés. A défaut d'autres éducateurs, et surtout à cause de l'impossibilité où se trouvait le peuple d'en contrôler la valeur, on s'était contenté des présomptions de savoir représentées par la soutane. Mais aujourd'hui que l'instruction libéralement répandue a pénétré dans toutes les classes, le peuple a eu l'occasion de constater que les professeurs ecclésiastiques n'étaient pas toujours à la hauteur de leur mission, et que, souvent, leur infériorité intellectuelle rendait la comparaison avec les laïques singulièrement désavantageuse pour la réputation cléricale.

Comme les pères de famille, quoi que l'on dise, ont généralement souci de l'avenir de leurs enfants, ils ont pensé qu'il serait bon d'avoir des garanties de la capacité de *tous* les professeurs qui, moyennant finance, se vouent à la formation des citoyens :— Vous exigez un brevet des maîtres laïques, c'est fort bien ; mais comme ils constituent à peine le dixième du personnel enseignant dans toute la province, notre sécurité est illusoire si vous n'étendez pas la mesure à tout le corps. En conséquence, nous désirons que les prêtres soient qualifiés comme leurs confrères laïques. A cette condition, notre confiance ne sera troublée par nulle arrière-pensée.

Il n'y avait rien d'anormal, rien d'excessif dans cette exigence. Mais NN. SS. les évêques, qui connaissent bien leurs subordonnés, n'ont pas voulu les exposer à des échecs certains, et, comme ils sont maîtres de la situation, ils ont décidé que les ecclésiastiques avaient des grâces d'état suffisantes pour enseigner ce qu'ils savent...et même ce qu'ils ne savent pas.

Maintenant, si le peuple tient absolument à son coefficient de diplômes, on pourra le satisfaire en décuplant les matières du programme imposé aux laïques. Il y aura compensation.

Quel mouvement d'orgueil ? quel soif du pouvoir absolu ? quel sentiment de révolte a pu pousser la majorité du Conseil à prendre une décision si contraire à la volonté presque unanime de la population ? On se le demande.

Quantité de raisons bonnes ou mauvaises — plutôt mauvaises que bonnes — peuvent être opposées à ces interrogations ; mais ce qui ne s'explique pas,

c'est l'imprudencé commise par le Conseil, c'est le fâcheux pas de clerc qu'il vient de faire. Par son intransigence, par son refus d'obtempérer au vœu des pères de famille, il a créé un conflit dont les conséquences n'affermiront guère son prestige déjà chancelant. Ce que l'on réclamait, c'était un acte d'équité; ce que l'on espérait, c'était un consentement bienveillant et facile.

A la stupéfaction de tous, le Conseil de l'Instruction Publique n'a voulu consentir à aucune concession. Fort de son irresponsabilité, il n'a pas craint de braver l'opinion des hommes les plus réfléchis. Tant mieux. Nous n'avons pas la nuiveté, au CANADA-REVUE, de partager le désappointement général. Ce qui arrive donne plus de force à nos incessantes réclamations, et le résultat final sera une levée en masse contre les abus de cette institution surannée, laquelle ne saurait repousser avec succès les assauts que lui vaudra son hostilité. C'est donc la guerre avec tous ses retours, toutes ses surprises. L'issue d'une pareille lutte n'est pas douteuse, et il est surprenant que les douze opposants de la motion Masson n'aient pas songé à cela.

Nous avons dit qu'il n'y avait rien d'anormal ni rien d'excessif dans cette motion; nous ajoutons qu'il n'y avait rien non plus d'humiliant pour le clergé. De nombreux précédents historiques donnent raison à cette prétention du pouvoir laïque d'imposer des programmes d'études et d'imprimer une impulsion salutaire aux sciences profanes, lorsqu'elles ne sont pas la négation des sciences sacrées.

Nous relevons dans l'*Histoire Universelle* de César Cantu, une page relative aux soins éclairés que Charlemagne — un empereur qui a pris place parmi les saints du calendrier — accordait aux écoles, aux écoliers et aux maîtres :

Un jour, des marchands bretons débarquaient en France, et avec eux deux Scots d'Hibernie, qui ne chargent point de denrées, mais vont criant qu'ils ont avec eux la science. Charlemagne, en étant informé, les fait venir. Clément et Jean Mailors, élèves de Bède, lui disent alors qu'ils possèdent la sagesse, et ne demandent, pour la communiquer, que la nourriture, le vêtement, un lieu convenable et des créatures intelligentes.

Remarquons qu'en échange des services qu'ils vont rendre, ces disciples d'Erigène ne réclament pas le droit sans partage de professer ni le contrôle exclusif de l'enseignement. Et pourtant Charlemagne, quoique empereur et saint, était tout ce qu'il y a de plus laïque.

Charlemagne mit le second dans le monastère de Saint Augustin, près de Pavie, pour qu'il y ouvrit

une école; l'autre dans les Gaules, pour instruire un grand nombre d'enfants, tant des premières familles que de la classe moyenne et de la classe inférieure. L'empereur, de retour après une longue absence, se fit amener ces élèves, et voulut qu'ils lui donnassent un échantillon de leur savoir: ceux de basse et de moyenne condition passèrent ses espérances; les nobles ne lui offrirent que médiocrité. Il fit alors ranger les premiers à sa droite, et leur parla ainsi: *Louange à vous, mes fils, d'avoir si bien secondé mon zèle! Appliquez-vous à vous perfectionner; et je vous donnerai de bons évêchés, de magnifiques abbayes, et je songerai toujours à vous.* Se tournant alors vers les autres, placés à sa gauche, en les foudroyant d'un regard et d'un jurement qui lui était familier: *Quant à vous, leur dit-il, nobliaux délicats, gentils, qui, fiers de votre naissance, négligez mes ordres, et préférez à la gloire de l'étude la mollesse, le jeu, l'oisiveté, les occupations frivoles, par le Roi du ciel, vous admire qui veut. Pour moi, je ne fais pas le moindre cas de votre naissance et de votre délicatesse; et si vous ne vous hâtez pas de réparer le temps perdu par une application constante, jamais vous n'obtiendrez rien de Charles!*

Il est présumable que si Charlemagne s'enquérât ainsi des progrès des élèves, il ne devait pas négliger la valeur des maîtres. Ceux-ci eussent été mal venus de réclamer des immunités professionnelles aussi extravagantes que celles dont s'est emparé notre Conseil de l'Instruction Publique, pour les répartir à son gré.

Voici en quels termes Charlemagne écrivait à l'abbé Bugulf et à sa congrégation :

Que votre dévotion à Dieu sache que, de concert avec nos fidèles, nous avons jugé utile que, dans les évêchés et dans les monastères confiés, par la faveur du Christ, à notre gouvernement, on prit soin non-seulement de vivre régulièrement et selon notre sainte religion, mais encore d'instruire dans la science des lettres, et SELON LA CAPACITÉ DE CHACUN, ceux qui peuvent apprendre avec l'aide de Dieu... En effet, quoiqu'il soit mieux de bien faire que de savoir, il faut savoir avant de faire. Or, plusieurs monastères nous ayant, dans ces dernières années, adressé des écrits dans lesquels on nous annonçait que les frères priaient pour nous dans les saintes cérémonies et leurs pieuses oraisons, nous avons remarqué que, dans la plupart de ces écrits, les sentiments étaient bons et les paroles grossièrement incultes; car ce qu'une pieuse dévotion inspirait bien au dedans, une langue malhabile ne pouvait l'exprimer correctement. Nous avons dès lors commencé à craindre que l'intelligence des Saintes Écritures ne fût beaucoup moindre qu'elle ne devait être... Nous vous exhortons donc non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à travailler d'un cœur humble, pour être en état de pénétrer facilement et sûrement les mystères des Saintes Écritures. Or, comme il y a dans les Saintes Écritures des allégories, des figures et autres choses semblables, celui-là les comprendra facilement qui

sera bien instruit dans la science des lettres. Qu'on choisisse donc, pour cette œuvre, des hommes qui aient la volonté et la possibilité d'apprendre, ET L'ART D'INSTRUIRE LES AUTRES... Ne manque pas, si tu veux obtenir notre faveur, d'envoyer un exemplaire de cette lettre à tous les évêques suffragants et à tous les monastères.

Cette lettre est tirée de l'*Histoire de la Civilisation en France*, de Guizot. Nous aurions pu souligner de nombreux passages qui indiquent la sagesse attentive du grand Empereur pour tout ce qui se rattachait à la scolastique; nous nous sommes borné à souligner deux membres de phrases marquant bien l'importance que le *Père des Lettres* attachait à la compétence des maîtres.

Il eût été difficile que les volontés de Charlemagne restassent sans résultat; aussi c'est de cette époque que datent les écoles d'où sortirent les hommes les plus distingués du siècle suivant. Bien qu'il paraisse s'occuper particulièrement des ecclésiastiques, il prenait des mesures analogues en certains lieux dans l'intérêt des séculiers, comme l'atteste un capitulaire de Théodulf, évêque d'Orléans, ainsi conçu :

"Que les prêtres tiennent des écoles, même dans les bourgs et dans les campagnes; si quelque fidèle veut leur confier ses enfants pour les instruire dans les lettres, qu'ils ne s'y refusent pas; au contraire, qu'ils les instruisent avec une parfaite charité, sans exiger aucun prix, sauf ce que les parents leur offriront de bonne volonté et par affection."

"Charlemagne, dit César Cantu, fit composer, à l'usage de ces écoles primaires, des livres par Alcuin, et par Paul Diacre un *homélaire* purgé de solécismes et de leçons vicieuses. Il voulait, de plus, que les évêques fussent capables de prêcher et amis de l'étude; en général, il choisissait pour remplir les sièges vacants des hommes d'un esprit éprouvé."

Mais Charlemagne était un sage dont la descendance n'a pas vécu jusqu'à nos jours, trois fois hélas!

Ce qui précède démontre suffisamment qu'en matière d'éducation le clergé était soumis à l'autorité de Charlemagne, qui dictait ses volontés à tous pour le plus grand bien des peuples qu'il dirigeait.

Les temps sont changés!

De nos jours c'est le peuple qui est souverain, mais c'est toujours lui qui est dirigé.

Lorsqu'un peuple n'a qu'un maître, ce maître fut-il le plus affreux despote, il sait que quand les caprices, les appétits, la cupidité de l'autocrate seront satisfaits il lui restera une petite part de bonheur relatif; mais lorsque ce peuple dépend d'une ploutocratie théocratique, il n'a que le droit de faire des variations sur l'antique *Væ Victis!* en attendant qu'une indigestion

de pouvoir ne le délivre de ses croque-mitaines, en lui restituant sa souveraineté.

Que l'on nous fasse ces réflexions; elles ont plus de rapport qu'il ne semble avec notre sujet.

La sagesse maintenant réside dans l'attente. Il n'y a rien de changé dans la province; il n'y a qu'une légion de savants de plus.

Que les élus sont donc heureux!

Hier encore, une foule de séminaristes timides et modestes doutaient de leur science; ils n'en peuvent plus douter aujourd'hui: ils ont été décrétés savants par la majorité du Conseil de l'Instruction Publique.

Que ces jeunes gens ne s'effarent pas de cette nouvelle faveur professionnelle, car rien n'est plus naturel. Quiconque est clerc est savant d'office, de droit, savant même sans le savoir, et, qui sait? peut-être sans le vouloir.

LUPUS.

Le concile provincial des évêques de Bergame a été clos par le gouvernement italien, parce qu'il a déclaré que les droits temporels du Pape étaient supérieurs à l'unité de l'Italie.

Une belle occasion pour M. Desjardins de reprendre son collier et de protester.

Comme on le sait, dit l'*Electeur*, on entretient des doutes sérieux au Canada sur la pureté des vins dont l'on se sert pour la messe.

On dit même qu'il en entre au Canada beaucoup plus qu'il n'est nécessaire pour les messes qui peuvent se dire, si pieuse que soit notre population.

L'idée d'élections générales à Ottawa perd du terrain. C'est le contraire qui m'aurait étonné. Peu de personnes aiment abrégier leur existence. Elles sont plus nombreuses celles qui disent, avec la "Jeune captive" d'André Chénier:

Je ne veux pas mourir encore!

et avec le bûcheron de la Fontaine:

Qu'on me rende impotent,
Cul-de-jatte, gousteux, manchot; pourvu qu'en somme
Je vive, c'est assez, je suis plus que content;
N'approche pas, ô Mort!

La Chambre actuelle ne m'inspire aucune espèce d'enthousiasme, et elle passerait de vie à trépas que je n'en éprouverais qu'une douleur consolable. Mais il lui reste si peu de temps à exister que je ne vois pas bien l'utilité de lui supprimer quelques misérables mois.

LES CANADIENS AU MANITOBA

Un personnage très important du Manitoba nous adresse à propos de la situation des Canadiens français au Manitoba l'énergique et intéressante correspondance qui suit :

Je soupire après le moment où l'espèce de servitude que pèse sur nos gens cessera; c'est parce qu'on n'a pas le goût de lire, parce qu'on ne sait pas lire, dans la grande masse des Canadiens-français que nous n'avons pas la place à laquelle nous avons droit au soleil. Parlez à tous les séminaristes du Canada (de vrais collégiens il n'y en a pas) et tous sont loin derrière leurs contemporains des vieux pays : ils nous diront combien de colonnes avait le temple de Solomon, l'endroit exact où les Hébreux passèrent la Mer Rouge, la couleur des habits sacerdotaux qu'on doit porter aux fêtes majeures doubles ou semi-doubles, quels furent les évêques du Canada depuis Laval (pas ce qu'ils ont fait) ; mais quant à l'histoire de leur pays, ou à sa géographie, aux grands mouvements politiques, littéraires, aux grandes luttes civiles, aux revendications du laïque contre un clergé usurpateur, — rien. Je fais un rêve de chaque jour, qu'un moment viendra où la jeunesse française du Canada pourra lire, sans honte, sans peur de censure ecclésiastique, pas en cachette, l'histoire de son pays, la version de ceux qui ont intérêt à obscurcir, et la version de ceux qui veulent éclairer. Verrai-je mon rêve devenir réalité ? Hélas, je n'ai plus l'âge où on peut attendre longtemps. Je salue avec plaisir chaque effort qui est fait pour sortir de l'ornière, comme je déplore l'avachissement qui fait tout rentrer aux moindres menaces ecclésiastiques. Le clergé du Canada ne sait pas discuter ; il se sait ignorant, et ne répond que par "Pinterdicto", qui n'est pas une réponse. Pourquoi ne discute-t-il pas, ne réfute-t-il pas, ne prouve-t-il rien ?

Ici nous sommes, hélas, plus mal servis que vous à Montréal ; c'est la tourbe dans toute sa hideur. L'archevêque, vieux et malade, est sous la coupe de son ordre, les Oblats, et n'a rien appris depuis 40 ans qu'il est évêque ! Lui, un Canadien-français, issu des Taché, n'a pas assez de caractère pour ordonner que la population française de Winnipeg ait au moins un prêtre français et un sermon par mois. Comme partout à l'étranger, l'élément Canadien-français est pauvre, et par conséquent peu apte à contribuer aux demandes du curé irlandais et de ses assistants. Voilà le secret. C'est à peine si on veut bien faire un petit bout de prône le dimanche matin à la basse messe. Et puis les Canadiens de Winnipeg sont en grande majorité libéraux, lui est conservateur enragé, tellement qu'il préférerait faire passer un protestant conservateur aux élections plutôt qu'un canadien même indépendant !

Que nous sommes loin, grand Dieu, du temps des Cartier des Dorion, des Fournier et des Letellier, qui mettaient (j'en ai la preuve certaine) leur démission carrément entre les mains de leurs Premiers plutôt que de subir une pression qu'ils considéraient injuste.

J'ai bien ri l'autre jour en entendant un anglais dire que pas un Canadien vivait qui n'était variolé, "it is part of every Frenchman's education" ! Il le maintenait, et la galerie croyait que nous étions un peuple aussi sale que les paysans russes ou tartares chez qui cette maladie est à l'état chronique.

Et cependant quand un français a de la poigne (ils ont tous plus d'éducation que les autres quand ils en ont de par eux-mêmes) il les domine et on le respecte, mais c'est une dure bataille.

EXPLICATIONS EMBARRASSÉES

Comme on cherche donc à abêtir notre population. L'hon. Clarke Wallace, contrôleur des douanes du gouvernement fédéral, vient à Québec, et rencontre l'hon. T. C. Casgrain, Procureur-Général du gouvernement provincial.

Ils dinent ensemble.

La belle affaire !

Aussitôt un journal *indépendant* s'emballa là-dessus et reproche à M. Casgrain de manger avec un oragiste.

Voilà qui est grave, n'est-ce pas ?

Mais le comble, c'est que M. Casgrain, que je considérais pourtant comme un homme d'esprit, au lieu de dire carrément :

"Eh bien oui, j'ai diné avec lui, et puis après... ?" s'évertue à expliquer qu'il a diné sans diner, parlé sans parler, et soupé sans souper.

Voici cette monumentale décoction de platitude ministérielle :

— "Je n'ai pas fait à M. Clarke Wallace une invitation quelconque. Pendant que ce monsieur était à Québec, ayant affaire à lui en sa qualité de contrôleur des douanes, pour régler une question qui intéressait un de mes électeurs, j'avais demandé à un ami de m'avertir de l'heure et du lieu où je pourrais rencontrer M. Wallace. Un jour, pendant que j'étais à *luncher* chez moi, on me téléphone que si je monte au club Union, je pourrai rencontrer le Contrôleur. Après mon *lunch*, je suis monté, j'ai rencontré M. Wallace, j'ai réglé l'affaire de mon électeur, et quand les convenances l'ont permis, je me suis retiré."

Voyons, monsieur le Procureur Général, croyez-vous le public assez idiot pour gober une explication pareille ?

Tenez, vous me rappelez le Grand Vicair Trudel prétendant qu'il ne savait pas avoir diné avec Savary parce que l'ami qui le lui avait présenté lui avait parlé dans l'oreille gauche qui ne fonctionnait pas très bien.

Pourtant, vous n'êtes pas castor ?

RIEUR.

Dans un discours fait par le Rév. Père Rullman pour la fête des Artisans réunis dans l'église Saint-Vincent-de-Paul, se trouvent les paroles suivantes :

Oui, on l'a vu, ce Fils du Très-Haut, ce souverain maître de l'univers, naître en Galilée d'une humble fille de Juda, non pas dans un palais, non pas sur un trône, mais dans une crèche, sous le toit d'une pauvre étable. On l'a vu tout petit enfant, sur la terre de l'exil, tendre sa petite main aux passants, et mendier de porte en porte l'obole au pauvre, on l'a vu de longues années, revêtant le tablier du travailleur, manier la scie et le rabot dans l'échoppe d'un pauvre charpentier.

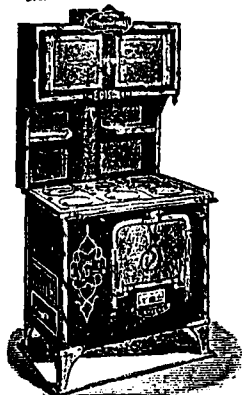
A quoi bon chercher toujours à relever la mendicité dans l'esprit du public ?

D'ailleurs, il n'est dit nulle part que Jésus ait jamais mendié.

Par contre, tous les documents s'accordent à dire qu'il a travaillé.

MANUFACTURE DE COFFRES FORTS DE LA PUISSANCE

MEDAILLE D'ARGENT



Centenaire 1876.

Et Poêles de Cuisine en Acier et Fer Battu
C. CHAPLEAU, Prop.
414 RUE ST. LAURENT
Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Borromée
MONTREAL.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Medaille d'or a l'Exposition Internationale d'Hygiene de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL. MONTREAL

10-92

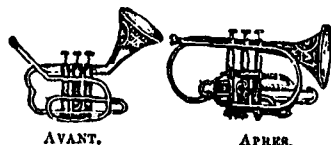
L'AMERIQUE FRANCAISE,
JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ,
NAPOLEON THOMPSON, - Propriétaire-Editeur.
BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada)

Un an, franc de port..... \$3.00
Six mois, " "..... 2.00

PAYABLES D'AVANCE.

Le seul journal illustre francals d'Amorique.



AVANT.

APRES.

GEORGE VIOLETTI

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique
Harpes à vendre et réparations de toutes sortes.
1635 rue Notre-Dame, - MONTREAL

MORTON, PHILLIPS & CO.

PAPETIERS,

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,

1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

MACHINE A ECRIRE

" CALIGRAPH "

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies, et est munie de tous les accents necessaires.

AGENCE ETABLIE EN 1862
GUSTAVE FAUTEUX,
 COURTIER D'ASSURANCE
FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association
 Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
 et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.,

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,509,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.
 Bell Telephone No. 318

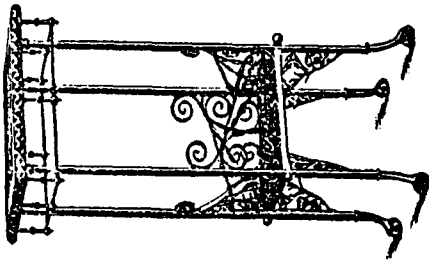
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

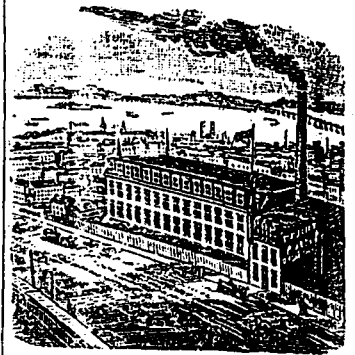
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
 MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos en bois fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans. Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
 MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au past.



LE SUN,
 Compagnie d'Assurance sur la Vie.
DU CANADA.
1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.	
Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,046.01
Augmentation sur l'année précédente.....	4,404,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,504,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,064,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,887.61
Augmentation sur 1891.....	214,093.64
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.89
Augmentation sur 1891.....	518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2,983,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.50
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,428.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,028.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,526.39
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.